



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210719-CONS-AG-21-087-DE
Date de télétransmission : 27/07/2021
Date de réception préfecture : 27/07/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 19 juillet 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : PLAN DE FORMATION 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

PRESENTS : ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

DE CASALTA Jean-Sébastien	à	SALGE Hélène
LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MORGANTI Julien	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MALAFRONTTE Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
POLISINI Ivana	à	LACAVE Mattea
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

ABSENTS : BATTISTI Gilles, BIAGGINI Jean-Jacques, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

OBJET : PLAN DE FORMATION 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui rappelle l'obligation pour toute collectivité d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel articulant les orientations générales de l'établissement et les souhaits individuels des agents en matière de compétences ;

Vu les avis favorables de la commission « mezi di a culletività » et du Bureau communautaire ;

Vu les rapports présentés ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
(À l'unanimité)

Le plan de formation 2021 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, ci-annexé, qui s'articule autour des domaines suivants :

Modernisation du service public et renforcement des compétences	Epanouissement des agents et déroulement de carrière
Action sociale	Formations statutaires obligatoires
Affaires juridiques et achats publics	Bien-être au travail
Bureautique	Connaissance de l'environnement territorial
Développement économique et animation locale	Langue Corse
Développement sportif	Préparations aux concours et examens professionnels
Entretien et nettoyage des locaux	Techniques administratives, d'organisation et secrétariat
Espaces verts	Techniques d'expression et de communication
Finances et gestion financière	
Gestion des ressources humaines	
Hygiène et sécurité	
Infrastructures, réseaux, construction et maintenance	
Management	

OBJET : PLAN DE FORMATION 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA


PRECISE

Que les formations organisées par le CNFPT restent privilégiées (financées par la cotisation que verse la collectivité soit 0,9% de la masse salariale) et que le recours à des prestataires privés a lieu uniquement pour des besoins plus ciblés ou plus techniques dans le respect des budgets alloués pour l'année 2021 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **27 JUIL. 2021**
et publication ou notification
du **27 JUIL. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M.  FRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.